

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1353

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association La Poulie pour un projet de réalisation d'un forage et la mise en place d'un système d'adduction d'eau et construction de latrines dans le village de Boumba au Niger

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1353**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association La Poulie pour un projet de réalisation d'un forage et la mise en place d'un système d'adduction d'eau et construction de latrines dans le village de Boumba au Niger**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine de Lyon et la société Veolia Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de "réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015" et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Depuis 2005, l'association La Poulie s'est engagée dans des actions de développement local au Niger et plus particulièrement dans le village de Boumba dépendant de la commune de Falmei située à 165 kilomètres au Sud Est de Niamey au Niger.

La demande de financement couvre un projet prioritaire, inscrit dans le plan global de développement défini à l'issue de deux années de concertation et d'élaboration avec les autorités locales et les villageois qui ont exprimé leurs besoins, leurs priorités, leurs possibilités de contributions, avec l'appui de l'ONG nigérienne Eau Vive. Ainsi un rapport d'orientation a été rédigé à l'issue de cette réflexion dans lequel le projet d'adduction d'eau potable pour le village de Boumba a été retenu en priorité parmi toutes les urgences en raison de la situation critique de l'accès à l'eau et l'importance de la population estimée à 3 500 habitants.

L'association La Poulie s'est fixée trois objectifs autour desquels ce projet sera articulé. Dans un premier temps, il s'agira d'assurer l'accès et la disponibilité de l'eau potable pour l'ensemble de la population du village. Ensuite, par le biais de formations des habitants et de la mise en place de comités de gestion qui seront supervisés par la commune, l'association souhaite garantir la pérennité de fonctionnement et l'efficacité des installations. Enfin, la construction de latrines publiques, accompagnées de séances d'éducation à l'hygiène, permettra une amélioration de l'assainissement.

Ce projet se concrétisera par la réalisation d'un forage avec aménagement de surface et la mise en place d'un réseau de distribution d'eau potable. De plus, le réseau comportera un système de pompage, un mini château d'eau et un réseau de canalisation desservant 14 bornes fontaines (une borne pour 250 habitants selon la norme du Niger).

Sur le plan technique, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Falmei en partenariat avec l'association La Poulie. Dans leur rôle d'appui à la maîtrise d'ouvrage, les services techniques du ministère de l'hydraulique assureront un soutien technique au projet dans sa réalisation et son suivi. Pour la réalisation des travaux, l'organisation non gouvernementale locale Cogezoh a été mobilisée dans le cadre d'une convention de partenariat. Le choix des entreprises sera effectué par un comité de pilotage composé des représentants de la commune, du village, du service de l'hydraulique et de l'équipe projet.

Le projet est évalué à un total de 93 820 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 45 600 €.

Lors de sa séance du 21 janvier 2010, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 33 800 €, Veolia eau apportant 11 800 €. Il est à noter qu'une aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse pourra être recherchée par la Communauté urbaine à hauteur de 22 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet de réalisation d'un forage et de mise en place d'un système d'adduction d'eau dans le village de Boumba au Niger,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 33 800 €, au titre de l'année 2010, au profit de l'association La Poulie, dont le siège est situé Le village 07700 Bidon,

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association La Poulie définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer ladite convention avec l'association La Poulie,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse une subvention d'un montant de 22 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande de subvention et à sa régularisation.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 674 200, pour un montant de 33 800 €.

4° - **La recette** de fonctionnement à provenir de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, soit 22 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 748 000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.